



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gynécologues

Question écrite n° 96394

Texte de la question

M. Patrice Carvalho alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la nécessité persistante d'accroître encore le nombre d'étudiants en gynécologie médicale. Un bon accès à cette spécialité semble à de maints égards primordial pour les Françaises et il nécessite un nombre de professionnels suffisant sur l'ensemble du territoire. Mme la ministre doit bientôt décider du nombre de nominations en gynécologie médicale à l'examen classant national (ECN) pour la rentrée universitaire 2016. Le député l'avait déjà alertée sur ce sujet par une question écrite le 2 juin 2015 et il s'était réjoui d'apprendre que l'arrêté du 9 juillet 2015 avait fixé à 68 le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'ECN, ce qui représentait 20 postes supplémentaires par rapport à 2014. Mais cela n'est pas suffisant et il rappelle que si la spécialité de gynécologie médicale a été rétablie en 2003, la démographie de cette profession n'en reste pas moins en baisse. En effet, selon le Conseil national de l'ordre des médecins, le nombre de gynécologues en exercice a diminué de 500 entre 2008 et 2013 et cette baisse a continué entre 2013 et 2015 puisque 162 postes ont encore disparu. De plus, 59 % des spécialistes actuellement en exercice ont plus de 60 ans, ce qui annonce de très nombreux départs à la retraite qui ne sauraient être compensés que par une forte augmentation du nombre de formations. Ce sont maintenant six départements français qui ne comptent plus aucun gynécologue médical et partout les délais d'obtention d'un rendez-vous s'allongent. Comment ne pas s'alerter de cette situation préoccupante pour la santé et le bien-être de toutes les femmes ? La hausse du nombre de postes en formation en 2015 n'est donc pas suffisante et il lui demande de prendre les dispositions qui s'imposent dès la rentrée universitaire 2016.

Texte de la réponse

Répondre aux inégalités de santé et améliorer le parcours de santé du patient dans toutes ses composantes (soins, prévention, dépistage, éducation à la santé), représentent des enjeux majeurs pour le Gouvernement. Tout d'abord, le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) de médecine est en augmentation constante. L'arrêté du 9 juillet 2015 a fixé le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) de médecine à 68 au titre de l'année universitaire 2015-2016. Ainsi, ce nombre de postes a plus que doublé entre 2012 et 2015, passant de 30 postes à 68 postes. Un effort particulier a été fait pour 2016, puisque 20 postes supplémentaires sont offerts par rapport à l'année passée. Par ailleurs, le Gouvernement s'est mobilisé pour améliorer l'accessibilité aux soins, plus particulièrement, à travers le Pacte territoire santé. L'un des engagements du pacte a conduit à simplifier, en 2013, le dispositif du contrat d'engagement de service public (CESP), bourse versée aux étudiants en médecine en contrepartie d'un engagement à s'installer en zone sous-dense. Il contribue ainsi à l'installation des professionnels dans les zones rurales.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Carvalho](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96394

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juin 2016](#), page 4903

Réponse publiée au JO le : [28 juin 2016](#), page 5991